



Compte rendu Réunion de CLE du Boulonnais du 28 février 2022

Personnes présentes :

Philippe Godeau – PNR Caps et Marais d’Opale
Michel Dufaÿ – Maire de Belle et Houlefort
Philippe Pellegrin – UFC Que Choisir
Laurent Lejeune – DREAL Hauts de France
Nathalie Telliez – Maire de Hardinghen
Olivier Barbarin – CAB
Claude Bailly – Maire de Samer
Paulette Juilien Peuvion – CR Hauts de France
Régis Annebicque – Veolia
Norbert Komalski – FDAAPPMA
Dominique Godefroy – Mairie de Boulogne sur Mer
Yves Hennequin – Maire de Hesdigneul les Boulogne
Catherine Papyle Lefebure – Eau Secours 62
Jean Sébastien Fasquelle – OFB
Sebastien Crochemore – OFB
Alain Barré – Maire de Beuvrequen
Jérôme Muselet – Chambre d’Agriculture
Denis Gavois – CCT2C
André Goudalle – Maire de Wirwignes
Ludovic Lemaire – AEAP
Paulin Leconte – CRC Normandie Mer du Nord
Thierry Cazin – Président de la CLE
Christèle Alexandre – SYMSAGEB
Frédérique Barbet – CLE / SYMSAGEB

Personnes excusées :

Mme Consille – Sous-Préfète
M. Jovenel – CR Hauts de France
Mme Prouvot – Maire de Wissant
M. Poulain Franck – CCI
M. De Lauriston – SDPPR62
Mme Giliers – Parc Naturel Marin des estuaires picards et Mer d’Opale

NB : Quorum : $2/3 * 39 = 26$ présents ou représentés

28 personnes présentes ou représentées. Le quorum est atteint.

M. Cazin remercie l’ensemble les membres de la CLE pour le temps accordé et la présence de chacun. Il remercie également la CCDS de nous accueillir dans la salle des potiers.

Il indique qu’il s’agit de la première réunion de CLE du Boulonnais en 2022. Deux autres réunions seront prévues cette année dont les enjeux sont importants au regard du futur SDAGE Artois Picardie qui va entrer en vigueur en mars. Le changement climatique et les évolutions règlementaires nous demandent de mener de front toutes les politiques en même temps : SAGE, PAPI, GEMA, sécheresse... Cela induit une charge de travail conséquente pour la CLE mais aussi le SYMSAGEB.

Il présente ensuite l’ordre du jour :

- Election du Vice-Président (report de juin 2021)

- Validation du rapport annuel d'évaluation du SAGE pour les années 2020 et 2021
- Etat d'avancement de l'inventaire des zones humides
- Enjeux 2022 et plan de charge
- Points divers

1. Election du Vice-Président

M. Cazin rappelle qu'il s'agit d'un report des élections de juin 2021. Il rappelle les missions du Vice-Président. Il indique qu'une candidature est proposée, celle de M. Yves Hennequin, Maire de Hesdigneul Les Boulogne.

M. Hennequin présente ses motivations pour le poste de Vice-Président de la CLE du Boulonnais.

M. Cazin propose de passer au vote. M. Hennequin est élu à l'unanimité.

2. Validation du rapport annuel d'évaluation du SAGE pour les années 2020 et 2021

Mme Barbet précise que le rapport annuel d'évaluation du SAGE est présenté sur deux années en raison du contexte sanitaire de 2020 qui a retardé la mise à jour de certains indicateurs. Cette décision a été validée par les services de l'Agence de l'Eau.

Elle reprend les indicateurs définis il y a plusieurs années par orientations stratégiques.

L'Agence de l'Eau propose d'apporter un certain nombre de modifications au document, en raison d'indicateurs qui sont devenus relativement obsolètes ou sans pertinence après plusieurs années.

Il est proposé de valider le rapport avec quelques corrections de forme ou de présentation, mais une refonte complète est à prévoir pour la prochaine édition.

Discussion :

M. Lemaire indique qu'il serait intéressant de disposer des données de surface converties en mode d'agriculture biologique sur le périmètre des zones à enjeu eau potable.

M. Muselet précise que dans le cadre des PSE, une trentaine de pré-diagnostics ont été faits, mais il s'interroge des suites de la démarche.

M. Lemaire ajoute que la cible PSE Herbe peut, au-delà des aides liées à la dépréciation de l'élevage, avoir un effet bénéfique sur la protection de la ressource en eau en maintenant de surfaces en prairies limitant le ruissellement des sols et la dégradation de l'eau.

M. Lemaire indique que sur la partie relative à l'entretien des cours d'eau, les chiffres présentés ne permettent pas de rendre compte de l'ensemble des linéaires entretenus et des opérations menées.

M. Godefroy précise qu'une nouvelle stratégie sur la GEMA est à prévoir afin de tirer les enseignements des opérations antérieures, face à la conjoncture des financements sur ce type d'opérations.

M. Kosmialski ajoute qu'une problématique macrodéchets est importante sur les cours d'eau et qu'il a pu travailler sur le sujet avec la technicienne de rivière du SYMSAGEB sur le Crebreux.

M. Lejeune propose d'ajouter les linéaires restaurés dans les tableaux.

M. Lemaire souhaite voir apparaître une carte sur les fronts de colonisation des cours d'eau à l'issue des effacements d'ouvrages.

M. Kosmialski informe la CLE qu'un saumon a été pêché en 2021 sur la Slack, ce qui est un bon indicateur de la RCE.

M. Pellegrin demande pourquoi la plage d'Escalles a été fermée durant une longue période en 2021.

M. Lemaire répond qu'aucune information n'a été fournie par la commune à ce sujet et qu'il s'agit peut-être de plusieurs fermetures préventives en lien avec le temps de pluie qui est impactant pour la baignade sur ce secteur.

M. Lecomte précise que les eaux conchylicoles vont faire l'objet d'une étude pour une durée d'un an sur la frange littorale avec le bureau d'études OTEIS. Une réunion de lancement est prévue courant avril.

M. Lemaire ajoute que la qualité des eaux conchylicoles est difficile à gérer dans le sens où celle-ci est mesurée sur 12 mois de l'année et non 4 comme la baignade. Le programme d'actions sera donc plus poussé que pour les profils de baignade.

Mme Alexandre évoque le PAPI du Boulonnais et son avancement. La création des ORD prend du temps en raison des négociations foncières qui sont toujours en cours. Des études préalables sont à lancer pour les ORD du bassin versant du Wimereux. Concernant la Liane, 2 emplacements sont en discussion, 1 autre est refusé. Concernant le bilan à mi-parcours du PAPI, il est en cours de rédaction.

M. Cazin ajoute que les situations de négociation sont complexes et les arguments difficilement entendables par les propriétaires.

3. Etat d'avancement de l'inventaire des zones humides du SAGE

L'inventaire a démarré en avril 2021 et va se poursuivre jusqu'en septembre 2022. Une première phase de pré-localisation cartographique a été réalisée, les prospections terrain sont en cours. Il reste en 2022 à finaliser les prospections, et catégoriser les zones telles que le demande le SDAGE Artois Picardie dans le cadre de sa disposition A-9.1.

M. Muselet indique que les agriculteurs seront vigilants aux délimitations du zonage final qui sera soumis au règlement du SAGE. Il faut veiller à ce que les agriculteurs puissent poursuivre leurs activités.

M. Cazin rappelle qu'il ne s'agit pas d'une sanctuarisation et qu'à ce titre, les ZHE figurant au SAGE révisé de 2013 bénéficient toujours de leurs usages identifiés auparavant. Il s'agit aujourd'hui de répondre au SDAGE Artois Picardie qui nous fixe un délai de 3 ans pour réaliser l'inventaire et proposer des zones en 3 catégories : A préserver / A restaurer / A vocation agricole.

M. Fasquelle insiste sur les réglementations qui s'appliquent et le fait qu'identifier les ZH permettront de régir les activités liées à la Loi sur l'Eau. Pour ce qui concerne les retournements de prairies, c'est la réglementation Nitrates qui s'applique.

M. Muselet rappelle que des démarches similaires telles que Natura 2000 ne devaient pas poser problème à l'initial mais qu'en réalité, les sites sont soumis à contraintes plusieurs années plus tard.

M. Fasquelle répond que le législateur n'a pas pris ce type de décisions sur les zones humides à catégoriser au titre du SDAGE.

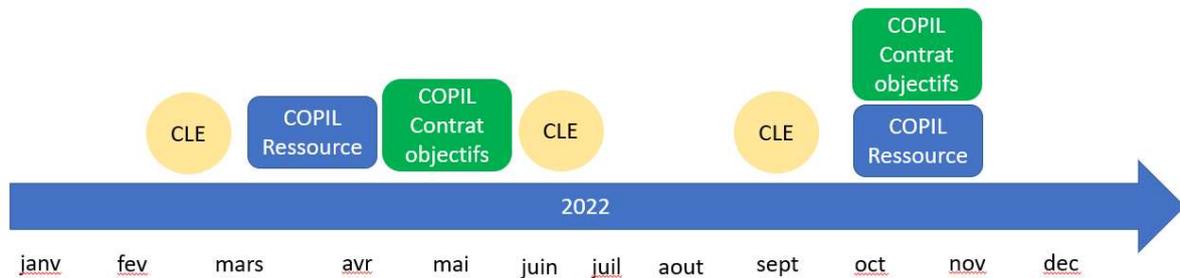
4. Enjeux 2022 et plan de charge de la CLE

Mme Barbet présente le plan de charge de la CLE du Boulonnais pour l'année 2022 :

- COPIL ressource en eau : réunion de lancement / rédaction durant 2022 d'un CC complet pour mettre en place étude volumes prélevables / démarrage étude quantitative 2023

- ZH : finalisation inventaire décalée à la rentrée 2022/ validation des ZH à proposer au règlement du SAGE pour répondre au SDAGE Artois Picardie : 1^{er} lot en juin ; 2^{ème} lot en septembre
- ZEE : (ANC) rencontre à formaliser avec la Sous-Préfecture pour accélérer la réalisation des contrôles SPANC afin de pouvoir définir ces zones
- Contrat d'objectifs Rivière : actions à flécher en priorité pour répondre aux problématiques fléchées par la DCE par cours d'eau – 5 ans pour atteindre les objectifs -> Slack en 2022

Programmation prévisionnelle :



5. Points divers

Pas de questions.

M. Cazin remercie les membres de la CLE et précise que la dynamique de la CLE est importante cette année puisqu'il faudra démarrer et pérenniser un certain nombre d'actions pour répondre aux objectifs fixés dans le SDAGE Artois Picardie, tout en assurant le démarrage de la révision du SAGE prévue à partir de 2023.

La séance est levée. La prochaine réunion sera programmée en juin 2022.